

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **10 mai 2022 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron et Michèle Murray, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Hugo Malouin, inspecteur-chef à la division Développement et soutien organisationnel du Service de police, Véronic Villeneuve, chef de division - Planification et réglementation du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2022-05-261**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

### **Ajouts à l'ordre du jour :**

- 19.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2022
- 19.2 Règlement 1654 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie et un emprunt de 1 150 000 \$ à cette fin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-262**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX  
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 ET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du **12 avril 2022** et de la séance extraordinaire du **21 avril 2022** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-05-263**

**RÈGLEMENT 1418-174**

---

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-174 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'**AUTORISER** les toiles de toutes natures, les treillis de PVC ou vinyle pour une enceinte de piscine.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-05-264**

**RÈGLEMENT 1418-175**

---

Monsieur Serge Paquette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-175 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de **CRÉER** la sous-catégorie d'usage « Vente au détail de cyclomoteur et/ou de pièce, pneu, batterie ou accessoire neufs pour cyclomoteur » et à la **CONTINGENTER** à un dans la zone C-257.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-05-265**

**RÈGLEMENT 1594-3**

---

Madame Marie-Claude Perron donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1594-3 modifiant le Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable**.

Madame Marie-Claude Perron dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1594-3 modifiant le Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable**.

**AVIS DE MOTION...**  
**2022-05-266**

**RÈGLEMENT 1653**

---

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1653 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est et d'ajout de signalisation, et décrétant un emprunt de 470 000 \$ à cette fin**.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1653 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Seigneurie Est et d'ajout de signalisation, et décrétant un emprunt de 470 000 \$ à cette fin**.

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-267**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS 2022  
NATURE-ACTION QUÉBEC**

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de l'organisme **NATURE-ACTION QUÉBEC** pour l'entretien des milieux naturels des boisés du Parc Équestre, du Plan-Bouchard, des lacs Fauvel et des Ravins de Fontainebleau pour l'année

2022, au montant de **31 494,00 \$ taxes non applicables**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-268

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 19 AVRIL 2022

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 avril 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-269

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00035  
HABITATION UNIFAMILIALE PROJETÉE (MARGE AVANT, PENTE DE TOIT, HAUTEUR DES PORTES DE GARAGE ET SUPERFICIE D'UN PAVILLON DE JARDIN)  
564, RANG SAINT-FRANÇOIS  
(LOT 5 014 400)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.2** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **5 014 400** du Cadastre du Québec (*564, rang Saint-François*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE** :

**Pour le bâtiment principal :**

- **Une marge avant de 57 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-729, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant maximale de 12,50 mètres est prescrite;
- **Une marge avant de 50,50 mètres supérieurs à la marge avant minimale prescrite au tableau des spécifications de la zone H-729**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit qu'aucune construction dont la marge avant est de plus de 5 mètres supérieurs à la marge avant minimale prescrite au tableau des spécifications pour cette construction n'est autorisée;
- **Un toit plat**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit qu'un toit dont la pente est inférieure à 3/12 est prohibée;
- **Une hauteur de porte de garage de 2,55 mètres**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit une hauteur maximale de 2,50 mètres.

**Un pavillon de jardin d'une superficie de 75 mètres carrés**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit une superficie maximale de 20 mètres carrés.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-270

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00043  
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE  
(MARGE LATÉRALE)  
13, 84<sup>E</sup> AVENUE OUEST  
(LOT 2 657 158)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.3** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 657 158** du Cadastre du Québec (*13, 84<sup>e</sup> Avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale de 1,55 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-124, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale minimale de 2 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-271

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00044  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE  
(MARGE ARRIÈRE)  
27, RUE DES FOUGÈRES  
(LOT 1 908 491)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.1** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Serge Paquette qu'il soit accordé au lot **1 908 491** du Cadastre du Québec (*27, rue des Fougères*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge arrière de 6,90 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-513, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière minimale de 7,50 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-272

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00051  
HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE  
(PROPORTION DE REVÊTEMENT DE LA CLASSE 1 SUR UN MUR  
DONNANT SUR RUE)  
21, RUE DE BERNIÈRES  
(LOT 2 321 430)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.5** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **2 321 430** du Cadastre du Québec (*21, rue de Bernières*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une proportion de matériau de classe 2 de 100 % sur la façade avant secondaire**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prévoit une proportion minimale de 50 % de matériau de classe 1.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-273

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00052  
HABITATION MULTIFAMILIALE PROJETÉE (MARGES LATÉRALES  
ET TOTALES, SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL, RAPPORT  
BÂTI/TERRAIN ET SAILLIE ET EMPIÈTEMENT DE MURS EN PORTE-  
À-FAUX)  
261, CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE  
(LOT 6 482 213)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.4** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 482 213** du Cadastre du Québec (*261, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal :**

- **Une marge latérale de 7,50 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-631, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 10 mètres est prescrite;
- **Un total des marges latérales de 17,50 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-631, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, un total des marges latérales minimales de 20 mètres est prescrit;

- **Une superficie d'implantation au sol de 700 mètres carrés**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-631, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une superficie d'implantation au sol minimale de 1 000 mètres carrés est prescrite;
- **Un rapport bâti/terrain de 0,30**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-631, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximal de 0,25 est prescrit;
- **Une saillie de murs en porte-à-faux de 0,70 mètre**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit une saillie maximale de 0,60 mètre;
- **Un empiètement de murs en porte-à-faux de 0,70 mètre dans les marges prescrites au tableau des spécifications**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit qu'aucun empiètement n'est autorisé.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-274

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00054  
HABITATION UNIFAMILIALE PROJÉTÉE (LARGEUR)  
RUE DE BELLEVUE  
(LOT 6 424 591)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.8** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **6 424 591** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 13 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-275

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00055  
HABITATION UNIFAMILIALE PROJÉTÉE (LARGEUR)  
RUE DE BELLEVUE  
(LOT 6 423 886)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.6** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **6 423 886** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14,50 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-276

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2022-00056  
HABITATION UNIFAMILIALE PROJÉTÉE (LARGEUR)  
RUE DE BELLEVUE  
(LOT 6 423 887)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **22-04-06.7** du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **6 423 887** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 14 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-277

**OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2022-00011  
LOTS PROJETÉS 6 483 442 À 6 483 447,  
6 483 457 À 6 483 461, 6 483 480 À 6 483 513  
ET 6 483 515 À 6 483 531  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 483 442 à 6 483 447, 6 483 457 à 6 483 461, 6 483 480 à 6 483 513 et 6 483 515 à 6 483 531** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 154 385,2 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur équivaut à 56 748,9 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 20 501,2 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le lot projeté 6 483 515 à céder a une superficie de 1 633,8 mètres carrés, soit l'équivalent de 7,97 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.**;

**ATTENDU QUE** la superficie manquante à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 416,3 mètres carrés, soit 2,03 % de la superficie totale des lots mis en valeur et devra être prise à même la réserve du lot 6 316 391;

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée appartenant à **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.** équivaut à 36 247,7 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** les lots à céder 6 483 512 et 6 483 513 ont une superficie de 4 845,1 mètres carrés, soit l'équivalent de 13,37 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**;

**ATTENDU QUE** la superficie excédante de terrain à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.** équivaut à 1 220,3 mètres carrés, soit 3,37 % de la superficie totale des lots mis en valeur;

**ATTENDU QUE** la superficie excédante de 1 220,3 mètres carrés du lot 6 483 512 du Cadastre du Québec à être cédée sera mise en réserve pour une future opération cadastrale de **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**;

**ATTENDU QUE** le lot projeté 6 483 531 n'est pas mis en valeur dans cette opération cadastrale et devra faire l'objet d'une contribution pour fins de parcs lors de la mise en valeur de ce dernier.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 483 442 à 6 483 447, 6 483 457 à 6 483 461, 6 483 480 à 6 483 513 et 6 483 515 à 6 483 531** du Cadastre du Québec préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 10 novembre 2021, minute 13778, dossier 34101-19145RE :

- la cession à la Ville des lots 6 483 512 et 6 483 513 du Cadastre du Québec par **GESTION ALEXIS PAQUETTE INC.**;
- la cession à la Ville du lot 6 483 515 du Cadastre du Québec et d'une superficie de terrain de 416,3 mètres carrés prise à même la réserve constituée sur le lot 6 316 391 du Cadastre du Québec par **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.**;



le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QU'une superficie de 1 220,3 mètres carrés du lot 6 483 512 du Cadastre du Québec à être cédé, soit mise en réserve et puisse être considérée dans le calcul de la superficie de terrain à être cédée lors d'une future opération cadastrale sur un site situé sur le territoire de la Ville de Blainville, propriété de GESTION ALEXIS PAQUETTE INC., et ce, à l'entière discrétion du conseil municipal et sans obligation pour la Ville à quelque remboursement que ce soit dans l'éventualité où cette superficie excédentaire ne pourrait être réaffectée.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-278**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 2022-00037, 2022-00036, 2022-00020, 2022-00050,  
2022-00048, 2022-00057, 2022-00025, 2022-00039, 2022-00040, 2022-  
00042, 2022-00049, 2022-00053, 2022-00038 ET 2022-00041**

**ATTENDU** les recommandations du 19 avril 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

<b>PIIA – 2022-00037</b>	<b>71, rue Jean-Guyon - lot 6 458 114 Voyou Nouvelle construction - Bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 22-04-05.1 et plans (Annexe A)</b>
<b>PIIA – 2022-00036</b>	<b>705, boulevard du Curé-Labelle Nissan et Infiniti Agrandissement d'un bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 22-04-05.2 et plans (Annexe B)</b>
<b>PIIA – 2022-00020</b>	<b>261, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.3 et plans (Annexe C)</b>
<b>PIIA – 2022-00050</b>	<b>1285, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.4 et plans (Annexe D)</b>
<b>PIIA – 2022-00048</b>	<b>1291, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.5 et plans (Annexe E)</b>
<b>PIIA – 2022-00057</b>	<b>1293, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.6 et plans (Annexe F)</b>
<b>PIIA – 2022-00025</b>	<b>27, rue du Montlevin Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.7 et plans (Annexe G)</b>
<b>PIIA – 2022-00039</b>	<b>rue de Bellevue – lot 6 423 886 Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.8 et plans (Annexe H)</b>
<b>PIIA – 2022-00040</b>	<b>rue de Bellevue – lot 6 423 887 Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.9 et plans (Annexe I)</b>
<b>PIIA – 2022-00042</b>	<b>rue de Bellevue – lot 6 424 591 Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-04-05.10 et plans (Annexe J)</b>

<b>PIIA – 2022-00049</b>	<b>7, rue de Chanaz</b> <b>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 22-04-05.11</b> et plans ( <b>Annexe K</b> )
<b>PIIA – 2022-00053</b>	<b>Quartier Chambéry – rues de Chanaz et du Mont-Blanc</b> <b>Gestion Alexis Paquette Inc. et Développement Mathieu Ménard Inc.</b> <b>Opération cadastrale</b> Recommandation <b>C.C.U. 22-04-05.12</b> et plans ( <b>Annexe L</b> )
<b>PIIA – 2022-00038</b>	<b>71, rue Jean-Guyon</b> <b>Voyou</b> <b>Enseignes murales</b> Recommandation <b>C.C.U. 22-04-05.13</b> et plans ( <b>Annexe M</b> )
<b>PIIA – 2022-00041</b>	<b>735, boulevard Industriel</b> <b>Novafor</b> <b>Enseignes détachée et murales</b> Recommandation <b>C.C.U. 22-04-05.14</b> et plans ( <b>Annexe N</b> )

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00037, 2022-00036, 2022-00020, 2022-00050, 2022-00048, 2022-00057, 2022-00025, 2022-00039, 2022-00040, 2022-00042, 2022-00049, 2022-00053, 2022-00038** et **2022-00041** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à N »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-279**

**APPROBATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1418-174**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Projet de Règlement 1418-174 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **7 juin 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-280**

**APPROBATION – PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-175 P1**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Premier projet de Règlement 1418-175 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **7 juin 2022 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-281

**APPROBATION – SECOND PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-169 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 15 mars 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-169 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 avril 2022 à 19 h 15;

**ATTENDU QUE** suite aux commentaires reçus, il est opportun de bonifier le contenu du *Second projet de Règlement 1418-169 P2*, modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Second projet de Règlement 1418-169 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-282

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)  
SECTION LOCALE 2301– COLS BLEUS**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2022-02-17** concernant l'intégration des étudiants aux Travaux publics dans la convention collective en vigueur du *Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-02-17** avec le *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-283

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Marie-Claude Côté** au poste cadre permanent d'« *adjointe administrative* » à la Direction générale et mairie, à compter du 13 juin 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-284

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CADRE TEMPORAIRE  
RECRUTEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Faranaz Zada** au poste cadre temporaire de « *Recruteur* » au Service des

ressources humaines, du 30 mai au 23 décembre 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat de travail à durée déterminée, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-285

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF DE DIVISION  
EXPÉRIENCE CITOYENNE  
SERVICE DES COMMUNICATIONS

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Hélène Larose** au poste cadre permanent de « *Chef de division – expérience citoyenne* » au Service des communications, à compter du 30 mai 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-286

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
AU POSTE DE COMMIS À L'ACCUEIL  
ET À L'ADMINISTRATION  
AUX SERVICES JURIDIQUES

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Alexa Charette** au poste permanent de « *Commis à l'accueil et à l'administration* » aux Services juridiques, rétroactivement au 24 avril 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-287

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CONCIERGE  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE

---

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Patrick Forget-Bellerive** au poste permanent de « *concierge* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 24 avril 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-288

CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CONSEILLÈRE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ET INNOVATION  
DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire de confirmer l'embauche de **Mme Emmanuelle Jobidon** au poste cadre contractuel de « *Conseillère en transition écologique et innovation* » à la Direction générale et mairie, à compter du 16 mai 2022, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de sa période de probation de six (6) mois.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat de travail à durée déterminée, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-289

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 MARS AU 15 AVRIL 2022

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mars au 15 avril 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-290

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la modification suivante à la structure de la **Direction générale et mairie** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création du poste de « *Conseiller en transition écologique et innovation* », lequel relèvera du Directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-291

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER 7210-2022-021-1  
NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION  
SUR LE BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST  
ENTRE MICHÈLE-BOHEC ET JACQUES ST-ANDRÉ  
INGÉNIERIE – PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de l'installation de nouveaux feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, entre les boulevards Michèle-Bohec et Jacques St-André, au montant de **87 211,70 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1651, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-292

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-011 P  
LOCATION DE DIX-SEPT (17) APPAREILS MULTIFONCTIONS NEUFS  
INCLUANT  
LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **COPICOM SOLUTION INC.** pour la location de dix-sept (17) appareils multifonctions neufs incluant les contrats d'entretien et de soutien pour une période de 60 mois, au montant total de **272 396,61 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier les coûts de location et de mise à jour des gobe-sous au montant de

**133 987,33 \$ taxes incluses** à même le poste budgétaire 02-192-00-514 et à approprier les coûts des consommables facturés mensuellement à même le poste budgétaire 02-192-00-528.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-293

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2022-023  
FOURNITURE, LIVRAISON ET  
DÉCHARGEMENT D'ARBRES

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9243-3770 QUÉBEC INC. (Services horticoles Mirabel)** pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'arbres, au montant total de **51 575,49 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 05-145-10-000 (*fonds des arbres*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-294

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2019-053-1 P  
RUISSEAU GOHIER  
TRAVAUX DE STABILISATION

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **MONCO CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de stabilisation du ruisseau Gohier, au montant de **110 237,00 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1640, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-295

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2022-011 P  
MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE  
RUE DE CASTILLO

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **HYDRO-MEC HP INC.** pour le projet de mise aux normes du poste de pompage sur la rue de Castillo, au montant de **341 027,35 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-296

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2022-013 P  
MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION  
GARAGE DES DEUX CASERNES

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9140-2594 QUÉBEC INC. (Construction Arcade)** pour le projet de mise aux normes de la ventilation des garages des deux casernes, au montant de **493 699,99 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1642.

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 25 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-297**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-173**

---

**ATTENDU QU'**en date du 15 mars 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-173 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 4 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** suite à une consultation publique tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de règlement 1418-173 P2*;

**ATTENDU QU'**une demande provenant des personnes intéressées de la zone concernée C-354 a été reçue à l'égard de tous les articles susceptibles d'approbation référendaire du *Second projet de règlement 1418-173 P2*;

**ATTENDU** les dispositions des articles 136 et 136.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** des règlements distincts doivent être adoptés pour chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que les *Règlements 1418-173-1, 1418-173-2 et 1418-173-3 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soient approuvés par ce conseil.

QUE les registres visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soient accessibles aux personnes habiles à voter sur lesdits règlements le 30 MAI 2022 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 26 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-298**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-40**

---

**ATTENDU QU'**en date du 15 mars 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1423-40*;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 avril 2022 à 19 h 15;

**ATTENDU QUE** suite aux commentaires reçus, il est opportun de bonifier le contenu du Règlement 1423-40 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1423-40 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-299**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1571-3**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 avril 2022, le *Projet de Règlement 1571-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que le *Règlement 1571-3 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-300**

**AUTORISATION - PARTICIPATION, CONTRIBUTIONS  
ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-110-00-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-301**

**CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF  
POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE  
DES PERSONNES HANDICAPÉES  
ET NOMINATION DES MEMBRES**

---

**ATTENDU QUE** l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20. 1) stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un Plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de réduire les obstacles à cette intégration;

**ATTENDU QUE** depuis 2009, la Ville de Blainville adopte un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville souhaite former un groupe de travail responsable du plan d'action composé de personnel administratif, d'élus, de représentants d'organisme du milieu et de citoyens ayant un lien ou un intérêt à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** le mandat du comité sera de faire des recommandations à la Commission de l'inclusivité et de l'accessibilité afin d'élaborer un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de créer le Comité consultatif pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et de nommer les représentants suivants pour y siéger :

- Mme Michèle Murray, conseillère municipale, district de la Renaissance;
- M. Philippe Magnenat, conseiller municipal, district du Plan-Bouchard;
- Mme Annie Lafrenière, directrice, Service des communications;
- M. Stéphane Tessier, chef de section – Vie associative et communautaire, Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire;



- Mme Marie-Ève Lépine, directrice générale, Association régionale de loisir;
- Mme Sandra St-Jean, responsable, Atelier Altitude;
- Mme Sophie Allain-Lemieux, citoyenne;
- M. Alain Bérard, citoyen;
- M. Patrick Charbonneau, citoyen;
- M. Pat Desnoyers, citoyen;
- Mme Roxanne Tremblay, citoyenne;
- M. Alexandre Poce, citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-302**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

*Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Francis Allaire divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.*

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-303**

**PARTICIPATION AU FONDS COMMUN  
DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRÉS  
DE LA GUERRE EN UKRAINE**

---

**ATTENDU** la déclaration de solidarité envers le peuple de l'Ukraine adoptée unanimement par résolution (2022-03-70) du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance régulière du mois de mars dernier;

**ATTENDU** le désir des villes constituantes de mettre sur pied un fonds commun en fidéicommiss qui sera administré par la MRC en vue de venir en aide aux familles ukrainiennes qui s'établiront sur le territoire de la MRC.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que la Ville de Blainville verse une aide financière correspondant à un montant de 0,25 \$ par citoyen au fonds commun de la MRC de Thérèse-De Blainville pour les sinistrés ukrainiens (FCSU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-304**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT**  
**IMMEUBLE JF TECH INC.**  
**LOT 5 955 498**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accepte l'offre d'achat datée du 19 avril 2022 de la compagnie **IMMEUBLE JF TECH INC.**, et autorise ainsi la vente du lot **5 955 498** du Cadastre du Québec, d'une superficie de 71,2 mètres carrés, au prix de **10 700,00 \$ plus les taxes applicables**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-305**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ACTE DE CESSION DES LOTS 5 887 415 À 5 887 418**  
**APAX CONSTRUCTION INC.**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville des lots **5 887 415 à 5 887 418** du Cadastre du Québec, appartenant à **APAX CONSTRUCTION INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-306**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ENTENTE POUR LA RELOCALISATION**  
**DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE MONTESSORI**  
**MME JEANETTE KECHICHIAN**

---

**ATTENDU** le projet de réaménagement du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse en prévision de l'arrivée d'un nouveau développement mixte dans le secteur de la sortie 24 de l'Autoroute 640;

**ATTENDU QUE** le projet prévoit l'implantation de feux de circulation à l'intersection du chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et de la sortie 24 de l'Autoroute 640;

**ATTENDU QUE** ces travaux requièrent un réaménagement complet de l'accès à l'École Montessori Internationale Blainville inc.;

**ATTENDU QUE** le réaménagement proposé, qui découle d'une exigence du ministère des Transports du Québec, a pour objectif de se conformer à la servitude de non accès du ministère des Transports du Québec et d'assurer la sécurité publique aux abords du site, mais a pour effet d'enclaver le lot 2 322 586 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Blainville;

**ATTENDU QUE** Mme Jeanette Kechichian est propriétaire du lot sur lequel est érigé l'École Montessori Internationale Blainville inc.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente pour la relocalisation de l'accès à l'école Montessori laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-307

**DÉPÔT – CERTIFICATS DU GREFFIER  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENTS 1640, 1651 ET 1652**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt des certificats du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue sur les règlements suivants :

- **Règlement 1640 décrétant l'exécution de travaux de stabilisation du ruisseau Gohier, et un emprunt de 220 000 \$ à cette fin;**
- **Règlement 1651 décrétant l'exécution de travaux d'ajout de feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 380 000 \$ à cette fin;**
- **Règlement 1652 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 1 060 000 \$ à ces fins.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-308

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2021-04-224  
NOMINATION DE FONCTIONNAIRES  
POUR L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de modifier le dispositif de la résolution 2021-04 22, adoptée à la séance ordinaire du 13 avril 2021, de la manière suivante :

En remplaçant le texte relatif au Règlement 1571 par le suivant :

**« Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances**

Représentant du directeur du Service de l'urbanisme : chef de division planification et réglementation, chef de division permis, inspections et requêtes, responsable de l'environnement, inspecteur en bâtiment et en environnement, inspecteur plaintes et requêtes et brigade verte; »;

En remplaçant le texte relatif au Règlement 1594 par le suivant :

**« Règlement 1594 concernant les infrastructures d'aqueduc et l'utilisation de l'eau potable**

Représentant du Service des travaux publics : directeur adjoint opérations et contremaître aqueduc et égouts;

Représentant du directeur du Service de police qui n'est pas un agent de la paix : intervenant à la prévention; »;

En ajoutant le texte suivant :

**« Règlement 1620 sur les animaux**

Représentant du directeur du Service de police qui n'est pas un agent de la paix : intervenant à la prévention. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2022-05-309

**DÉPÔT – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2021**

---

*Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021.*

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du « Rapport financier consolidé » de la Ville pour l'année se terminant le **31 décembre 2021** et du « Rapport du vérificateur externe » pour la même période transmis par la firme **AMYOT GÉLINAS S.E.N.C.R.L.**

Que le rapport de la mairesse sur les faits saillants du « Rapport financier » et du « Rapport du vérificateur externe » soit diffusé sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-310**                      **DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois d'**avril 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-311**                      **ACCEPTATION DE PROPOSITION  
CAMPAGNE MARQUE EMPLOYEUR**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de la compagnie **SEPT\_24 MARKETING** pour la réalisation de l'ensemble du mandat pour la campagne *Marque employeur*, au montant de **73 813,96 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette somme à même le poste budgétaire *02-132-00-414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-312**                      **DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES COMMUNICATIONS DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS  
EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS  
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »  
ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que la Ville de Blainville présente au **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, une demande de subvention pour l'année 2022 dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* ».

QUE la *directrice adjointe – secteur culturel* soit désignée comme mandataire de la Ville pour la présentation de cette demande, qu'elle soit autorisée à signer tout document à cet égard et qu'elle agisse également comme personne contact auprès du ministère pour ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-313**                      **DÉPÔT DE LA CANDIDATURE  
DE LA VILLE DE BLAINVILLE  
POUR L'ORGANISATION DE LA FINALE  
DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite signifier à **SPORTSQUÉBEC** son intérêt à déposer la candidature de la Ville de Blainville pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2026;

**ATTENDU** la volonté de la Ville de Blainville de tenir un événement sportif de grande envergure sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère les Jeux du Québec comme une opportunité de favoriser la pratique du sport et de générer un impact positif indéniable sur les jeunes athlètes de Blainville et de partout au Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville dispose des infrastructures requises pour organiser cet évènement, qu'elle peut mobiliser la communauté et ses partenaires, qu'elle détient une expérience enviable en la matière (Jeux du Québec 2009) et qu'elle a également les ressources humaines nécessaires pour y parvenir;

**ATTENDU QUE** les informations concrètes transmises aux représentants de la Ville de Blainville lui permettent de considérer qu'elle a la capacité de recevoir la Finale des Jeux du Québec.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

D'autoriser le dépôt de candidature de la Ville de Blainville pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2026;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à **SPORTSQUÉBEC** accompagnée de tous les documents requis, incluant le paiement de la somme de **5 000 \$**;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-710-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-314**

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

**ATTENDU QUE** la Politique de développement des collections de la bibliothèque a été adoptée à la séance ordinaire du 13 juin 2017 par la résolution 2017-06-361;

**ATTENDU** qu'une mise à jour de cette politique doit être effectuée au maximum aux cinq (5) ans selon les directives du MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver la mise à jour de la Politique de développement des collections de la bibliothèque, qui inclut un cadre d'évaluation et d'élagage, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2022-05-315**

**ACCEPTATION DU PROJET  
DOSSIER 7220-2021-004  
PROLONGEMENT DE LA RUE DU NIVOLET (PHASE 6)  
QUARTIER CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur David Malenfant que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales de la rue **du Nivolet** (phase 6) soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **BL21-050-C100 à BL21-050-C400 (7) et BL21-050-E1**, produits par la firme **GROUPE CONSEIL SID INC.**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **AUTORISE** que la firme **GROUPE CONSEIL SID INC.** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (**MELCC**), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CONSEIL SID INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;

- **AUTORISE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-316**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **6 mai 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2022-05-317**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1654**

---

**ATTENDU QU'**en date du 6 mai 2022, le *Projet de Règlement 1654* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard **D'APPROUVER** le *Règlement 1654 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de la sécurité incendie et un emprunt de 1 150 000 \$ à cette fin*.

**QUE** le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du 30 mai au 3 juin 2022 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

**QUE** le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2022-05-318**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la séance soit levée à 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**